

Pennance n° 2 22/06/2021 16h-19h

le 23 juin 2021 /

le 24 juin 2021 /

le 25 juin 2021 /

le 26 juin 2021 /

le 28 juin 2021 /

le 29 juin 2021 /

le 30 juin 2021

M. JEPATINSKI 34 rue PIROU 55580 A. dilly

Objet 1: OAP "Gaetan Piron"

les objectifs directs de construction sont prévus à 60 logements/ha
la zone dans laquelle s'inscrivent cette OAP est en moyenne
à 10 logements à l'hectare. Il s'agit d'une incohérence vis-à-
vis des objectifs du PLU et de l'insertion de cette OAP dans la zone.
Pour mémoire, la parcelle 97 était en zone agricole et a été
intégrée dans le PLU sans aucune compensation de zone
naturelle, agricole ou forestière.

les OAP locales proches "route de Montmauroux" sont à 45 lg/ha
et l'OAP "Charles de Gaulle" est à 20 lg/ha notamment sur la partie
qui jouxte la rue Gaetan Piron.

une limite comprise entre 20 et 25 lg/ha nous semble
s'imposer (quelles que soient les exigences de promoteurs).

Objet 2: OAP "Route de La Berchère"

Représentant de l'Association les Amis de la Terre Val d'oise dans de
nombreuses commissions départementales, je me suis étonné que
le dossier mis à l'enquête publique n'ait pas été mis à jour pour
la cartographie de la zone C de résidences sociales. D'autres
administrations avaient déjà signalé l'erreur (avantageuse)
de positionnement de la limite. Le dossier présenté induit
donc le public en erreur. Il faut rectifier l'erreur...

-- et utiliser les documents officiels du PEB pour informer le public.

Pour notre association, il n'est pas possible d'autoriser la construction de logements collectifs en zone C. Les propositions faites dans ce projet ne sont pas conformes lorsqu'elles dépassent les limites des documents officiels de PEB. La zone constructible doit donc être réduite en conséquence.

De même, la construction d'une école en zone C n'est pas admissible. Seuls des bâtiments à usage temporaire non continues pourraient y être édifiés. Ce n'est pas le cas d'établissements scolaires. Il n'est pas envisageable que les activités d'enseignement nécessitant attention et concentration soient effectuées sous le passage continu des avions se rendant à la piste Nord de GVA. Il en est de même des activités extérieures (cours de récréation, activités sportives, scolaires, jardinage scolaire, ...). Le bruit généré par les passages d'avions à basse altitude ne permet pas une détente lors des pauses ou l'écoute des consignes pour les autres activités extérieures.

A Aubilly le 30 juin 2024

